



## Autochtonie, allochtonie et récurrence de conflits halieutiques dans les eaux continentales de Côte d'Ivoire cas du lac d'Ayamé

Dr. Falle Landry Yves

Socio-anthropologue (Enseignant-Chercheur), Université ALASSANE Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

### Abstract

Ivory Coast has many rivers where fishing activity is practiced. But many conflicts disrupt this production activity, particularly in the mainland fishery in Ayamé. These conflicts usually involve indigenous Agni and Bozo aliens on this lake. The causes of the recurrence of these conflicts in this category of fishing in Ayamé are presented as the object of our study.

**Keywords:** autochthonus, allochthonus, recurrence, conflicts, halieutics

### Introduction

La Côte d'Ivoire indépendante a basé son économie sur l'agriculture de rente (café, cacao, hévéa...). Ainsi certaines cultures d'exportation ont été les roues motrices de son développement économique en telle enseigne qu'elle est devenue première productrice mondiale de cacao et troisième dans la culture du café. L'agriculture reste donc un pilier du développement économique : « Selon les statistiques celles de 1969, l'agriculture contribue pour plus de 32 % à la formation de la production intérieure brute et pour plus de 90 % dans les ressources d'exportation. D'autre part, de 1960 à 1969, la valeur de la production agricole est passée de 61 milliards de francs CFA à 106 milliards <sup>[1]</sup> ». Les cultures industrielles sont donc le moteur du développement économique et social de la Côte d'Ivoire. Ce faisant, le café et le cacao occupent environ 60% des superficies. Ils fournissent 40% des recettes d'exportation, 70% des revenus agricoles et environ 30% des recettes fiscales. L'hévéa, principal produit d'exportation en 2005, a généré 106 milliards de francs CFA de profit d'exportation. L'anacarde en a procuré plus de 47 milliards francs CFA, en 2007. (DRSP, 2009). Mais à côté de ces cultures dites « incontournables », certaines activités comme l'artisanat et la pêche ont également joué un rôle dans l'émergence de l'économie ivoirienne. La crise économique des années 80 qui a eu pour conséquence la chute des prix du cacao et du café, la paupérisation des populations ivoiriennes, la crise de l'emploi et le chômage galopant va faire naître chez certains ivoiriens une prise de conscience. Elle va se matérialiser par la volonté d'intégrer ou de s'investir dans des secteurs d'activités dits déshonorants, dévalorisants (cordonnerie, boucherie et de la pêche etc.). Mais le nombre élevé des allogènes dans ces secteurs dits « mineurs » ou « sans valeur » (boucherie, recyclage des déchets, ferronnerie etc.) est considérable notamment dans le secteur halieutique, les étrangers surpassent de très loin les nationaux, la proportion de la population d'origine étrangère oscille 90% (Ministère du plan, 1970 ; Surroca, 1971 ; Delaney, 1994 ;

Kadet, 1999), c'est-à-dire que la population ivoirienne ne représente qu'une infime partie dans ce secteur d'activité. Alors l'immixtion des ivoiriens dans l'exploitation de ce secteur d'activité largement dominé par les non nationaux (Burkinabés, Maliens, Nigériens, Ghanéens) ne se fait pas sans heurts sur les différents plans d'eaux maritime, lagunaire et continentale de la Côte d'Ivoire (Kossou, 2001). Aussi avec l'intéressement des nationaux (autochtones Agnis) à la pêche sur le lac d'Ayamé, on observe une recrudescence de conflits entre autochtones et allogènes (Bozo) étrangers.

C'est fort de cela que dans cet article, notre regard sera davantage porté sur les conflits entre Agni et Bozo dans la commune d'Ayamé. Cette commune abrite un cours d'eau intérieur important sur lequel est construit un barrage avec forte activité de pêche, le lac d'Ayamé. C'est sur ce cours d'eau que s'affronte de manière récurrente autochtones Agni et allogènes Bozo pour plusieurs des raisons. Mais ce qui nous intéresse particulièrement ce sont les éléments déclencheurs de ces conflits entre Agni et Bozo autrement dit quels sont les facteurs qui peuvent expliquer la récurrence des conflits entre autochtones Agni et allogènes Bozo dans la pêche continentale d'Ayamé.

L'objectif de cet article est donc d'interroger et d'analyser ces conflits halieutiques à répétition entre les autochtones et allogènes dans la localité Ayamé.

La thèse soutenue est la suivante : la récurrence des conflits dans la pêche continentale réside dans le fait que les pêcheurs allogènes refusent l'accès à l'activité de pêche aux autochtones Agni et à l'appropriation de certains espaces exclusifs réservés à des techniques de pêche particulière. Les conflits que ce refus suscite mettent en opposition les autochtones Agni et les pêcheurs allogènes Bozo.

Les constats empiriques qui sous-tendent cette thèse sont les suivants : en premier lieu, l'activité de pêche sur le lac Ayamé est de type artisanal et individuel. Elle est pratiquée par les autochtones Agni (Surroca, 1972) de manière occasionnel et les allogènes « professionnels » principalement les Bozo

<sup>1</sup> Le monde diplomatique : février 1971 page 71 78 Côte-d'Ivoire

utilisant des logiques et matériaux spécifiques pour leurs activités et pratiquant la pêche de manière quasi permanente. « *Le secteur de la pêche artisanale est essentiellement occupé par des pêcheurs maliens (eaux continentales et lagunaires) et ghanéens (eaux maritimes)* » (Ministère du Plan, 1983 : vol 1 :347). En second lieu, les peuples autochtones Agni ont toujours eu pour activité principale la culture de rente (palmier à huile, cacao, café, hévéa) et considérait la pêche comme une activité « accessoire ». Verdeaux (1986) indique qu'au début des années 50, les conditions d'un démarrage de l'économie de plantation étaient réunies (abolition du travail forcé, accès à la main d'œuvre salariée, prix rémunérateur des ventes). Ainsi les systèmes de productions locaux et villageois se sont structurés autour de ces activités agricoles. La création intensive de plantations arbustives par les aînés a contribué à développer l'activité agricole au détriment de la pêche. Et cette activité est moins sûre en termes de productivités et de rémunération. Mais au fil des années avec la crise économique, la démographie galopante, les échecs scolaires, le chômage galopant, la chute des prix des cultures d'exportation et l'acquisition d'informations par les populations riveraines sur les gains générés par les pêcheurs professionnels étrangers notamment Bozo va créer un regain d'intérêt des ivoiriens pour la pêche occasionnant de nombreux conflits entre allogènes et autochtones. Au cours des années 2000 et 2001, ces conflits ont provoqué le départ dans leur pays d'origine. Cette situation a provoqué une baisse des captures et un rétrécissement du marché de la pêche sur les plus grandes pêcheries que sont Kossou (Fabio et al. l. c. Golé bi et al., 2004 ; Da costa et KONAN, l. c.), Buyo et Ayamé (Vanga et al., 2002).

Au plan méthodologique, l'étude s'appuie sur une approche qualitative de type ethnographique. La méthode d'investigation utilisée est une étude de cas qui permet une analyse qualitative du fait observé. L'objectif vise donc à faire apparaître la complexité du phénomène étudié (Creswell, 1994). L'utilisation de cette méthode de recherche est à travers notre étude de connaître les éléments de la récurrence des conflits halieutiques observés, les acteurs intervenants et analyser le rôle des acteurs dans la récurrence des conflits sur le complexe lacustre d'Ayamé. Puis trois techniques de collecte d'informations ont été utilisées pour mener cette étude. Elle a débuté par la recherche documentaire en consultant des documents relatifs à la pêche en général. Ensuite, des entretiens semi-structurés ont été tenus avec le responsable de la DAP<sup>2</sup>, premier responsable des services de pêche continentale de la région d'Aboisso, les chargés de suivi de l'activité de pêche de la localité d'Ayamé, les responsables coutumiers, communaux, et administratifs certains témoins ou sachants connaissant la situation de la pêche ou l'histoire de la localité sous enquête, tout ceci à l'aide de guides élaborés. Ils nous ont permis de connaître le cadre coutumier des autochtones, de la représentation de la pêche chez les protagonistes. A ces occasions, une enquête détaillée a été entreprise afin d'obtenir des informations précises sur la migration des pêcheurs allogènes, des caractéristiques socio-économiques de l'activité de pêche. Enfin, l'observation directe a été réalisée par des visites de terrain et focalisée sur

les rapports et relations socioéconomiques des allogènes et autochtones. Toutes ces démarches ont porté sur un échantillon de 31 personnes enquêtées choisis de façon arbitraire au sein des communautés autochtones et allogènes et de la CO.JPA<sup>3</sup>.

**Table 1:** Personnes interrogées

Personnes interrogées	Nombre
Le responsable de la DAP	1
Le responsable des services de la pêche continentale de la région d'Aboisso	1
Responsables des communautés (allogènes et autochtones)	10
Responsable communaux et administratifs	4
Témoins ou sachants	10
Responsables CO.JPA	5
<b>Total</b>	<b>31</b>

Source : Enquête personnelle

Les méthodes d'analyse utilisées sont l'analyse stratégique et l'approche du contrôle du territoire. L'approche stratégique a été mise en évidence par Crozier et Friedberg (1977) et montre que dans une arène tous les acteurs n'ont pas les mêmes intérêts encore moins les mêmes représentations selon que leurs problèmes, leurs intérêts encore moins leurs représentations sont différents. Elle a fait apparaître le jeu et la conception les acteurs (allogènes et autochtones) quant à l'activité de pêche. Ces différents acteurs ont une perception différente de l'activité de pêche. Elle est pour les autochtones Agni une activité d'appoint et pour les Bozo une activité essentielle et pourvoyeuse de gains. Enfin, s'agissant de l'analyse des contrôles de territoire, elle fait apparaître ce que Monteil, cité par Fay (1989 :169-179) appelait en 1932 « *l'enchevêtrement des droits sur l'eau* ». Ces droits acquis ou revendiqués permettent de comprendre plusieurs sortes de revendications, en particulier par les autochtones qui affirment être « propriétaires » du lac.

## Resultats

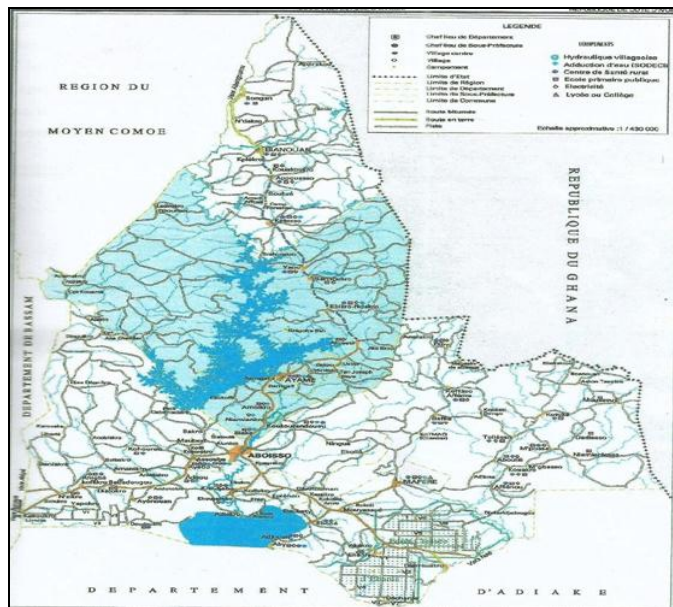
### La construction du barrage et la venue des pêcheurs maliens

La commune d'Ayamé a un relief accidenté et se trouve sur une cuvette. Ce relief a facilité la construction en 1957 du barrage hydroélectrique d'Ayamé I et II. Ce barrage a favorisé la création d'un lac, celui d'Ayamé attirant les pêcheurs allogènes des pays limitrophes de la Côte d'Ivoire, principalement les Bozo, pêcheurs de tradition. Ces populations se sont installées par vague successive sur différents cours d'eau en Côte d'Ivoire (lac Faé, Buyo, Kossou, Ayamé). Compte tenu du fait que la majorité (98%) d'entre eux est issue de grande tradition de pêcheurs dans leur pays, la lutte pour le contrôle des ressources halieutiques et la rareté des espaces lacustres, les a contraints à émigrer en Côte d'Ivoire. L'ivoirien n'étant pas pêcheur de tradition (Delauney, 1995 ; Vanga, 2001), les autochtones Agni n'échappent pas à ce postulat. Cette activité considérée comme accessoire, se pratiquait tout juste pour satisfaire un complément dans l'alimentation des autochtones. En effet,

<sup>2</sup> Direction de l'aquaculture et de la pêche

<sup>3</sup> Coopérative des jeunes pêcheurs d'Ayamé

l'Agni pratique l'agriculture et affectionne les cultures de rente et ne pratiquaient pas la pêche de manière professionnelle. Ils vont être supplantés par les Bozo qui vont y mener une activité intense de pêche commerciale sans que cela ne gêne les autorités coutumières occupés par leurs activités champêtres et ne remarqueront pas l'activité progressive des Bozo de la sorte qu'ils pensaient avoir le monopole et l'exclusivité de l'activité de pêche. « *Quand nous on venait ici, il n'y avait personne sur l'eau, on était les seuls ici* ». (Enquêté Bozo)



Source : Mairie d'Ayamé

Fig 1

### La raison socioprofessionnelle

La pêche est une activité génératrice de revenus. Elle a donc permis aux habitants de la localité sans emploi et qui se sont donnés à cette activité de changer la perception populaire à leur égard. En manque d'activité, avec le chômage galopant des jeunes beaucoup ont trouvé refuge dans la pêche. Mais la réticence des Bozo et leur volonté d

### La raison économique

L'une des raisons principales des conflits enregistrées dans la pêche continentale est liée principalement à la raison économique. Les autochtones désœuvrés, déscolarisés voulaient également bénéficier des retombées de la pêche. Ce souhait émis par ces populations s'est matérialisé en 2001 en offrant des emplois aux jeunes déscolarisés, désœuvrés, au chômage entraînant ainsi un engouement de la jeunesse pour cette activité, elle occupe une frange importante de cette jeunesse.

### Exode rural massif des autochtones

Au début des années 90, on note à Ayamé un retour massif des jeunes autochtones Agni à Ayamé, pour des raisons diverses (échecs scolaires, chômage etc.) Beaucoup de jeunes

désœuvrés n'ayant pu trouver une activité génératrice de revenus en ville, avec une difficulté de s'insérer dans le tissu professionnel citadin vont retourner au village. L'accroissement de la population entraînant une restriction pour ces derniers à l'accès des terrains cultivables va entraîner les premiers litiges fonciers dans la région (au sein des familles /de la communauté). La pression foncière, le refus des aînés de favoriser l'accès à la terre aux plus jeunes, avec le manque de moyens ne permettant pas d'envisager la création de plantations va orienter les jeunes gens retournés à Ayamé vers l'activité de la pêche.

### La pêche, une activité au faible coup et génératrice de gains

Activité moins onéreuse en termes de coût par rapport à la création d'une plantation qui demande beaucoup de moyens. La pêche ne nécessite donc pas de grands moyens financiers et est très rentable, « *on ne dépense pas beaucoup dans pêche la, mais on gagne le triple de ce qu'on met dedans et c'est pas nous on paie le matériel, ce sont les femmes qui veulent poisson qui nous donne l'argent généralement pour payer matériel de pêche la* » (pêcheur Bozo). Pour démarrer leur activité, les pêcheurs sont financés pour la plupart par des « amateurs<sup>[4]</sup> » de pêche. Après l'achat du matériel, l'armateur devient le client exclusif des produits de pêche ramenés au cours des séances de pêche.

Table 2: Coût des matériaux de pêche

MATERIEL	PRIX (CFA)
Un filet maillant non confectionné	10 0000
Pirogue	37 000
Pagaie	1 000
Coût total	48 000

Enquête personnelle ; 2017

« *on ne dépense pas oh, on paie tout pour nous et on fait le travail* » (pêcheurs autochtone)

Au regard des nombreux bénéfices obtenus et achats qu'effectuaient les Bozo les vendredis jours de marché, les jeunes autochtones Agni vont à leur tour s'y mettre. Aussi selon le responsable service de pêche et aquaculture : « *la pêche qui fait des Bozo des fortunés et a changé leur train de vie dans la région a suscité un engouement chez les autochtones riverains du lac qui étaient dans le passé peu intéressé par la pêche parce qu'ils gagnaient aisément leur vie avec les produits agricoles : tels que le café, le cacao.* » (Fraternité matin du mardi 20 février 2000). Ainsi, Toute cette manne financière obtenue par ces derniers grâce aux revenus de la pêche apparaîtrait comme l'une des raisons qui va pousser les jeunes autochtones à avoir une envie de se lancer dans la production halieutique. Une décision louable pour certains jeunes qui pourrait régler le problème de chômage.

### Le refus d'accepter les autochtones dans l'activité halieutique

Pour bon nombre de pêcheurs allogènes présents à l'époque sur le plan d'eau l'immixtion des nationaux en grand nombre

<sup>4</sup> Groupe de femmes qui sont présentes dans la commercialisation du poisson qui finance l'achat du matériel de pêche pour les pêcheurs

dans l'activité de pêche entraînerait dans l'esprit des allogènes des litiges qui pourraient se solder par des affrontements physiques et la diminution des ressources financières tirées de la pêche qui déboucheraient à terme à leur départ. De peur de les voir intégrer les eaux, les Bozo les empêcheront de s'y intéresser. L'entrée de la jeunesse autochtone dans cette activité sera mal vue par les Bozo qui exerçaient seuls et de manière permanente sur cette vaste étendue d'eau depuis des décennies. Ce manque d'intérêt périodique pour l'activité halieutique de la part des autochtones va définitivement faire croire aux allogènes que le lac était devenu leur « propriété » et « sans propriétaire ». Pendant l'absence des autochtones, ces derniers pouvaient interdire à quiconque de pratiquer l'activité de pêche. C'est dans cette même logique qu'ils vont interdire l'accès du lac aux pêcheurs autochtones au motif que ces plans d'eaux leur appartiennent. « *Souvent les pêcheurs nous disaient qu'on avait pas le droit de pêcher ici* » Ces différentes attitudes vont irriter certains jeunes et engendrer des heurts au départ sans grandes conséquences sur l'activité. Aussi certains événements vont aggraver la situation. En premier lieu, avec l'interdiction faite par les Bozo aux autochtones d'accéder à certains périmètres du lac qu'ils considéraient comme leur patrimoine. La « violation » de cette interdiction de pêcher érigé en « loi » par les allogènes, aux autochtones qui s'aventuraient sur ces « propriétés Bozo » étaient poursuivis quand d'autres sachant pourtant bien nager, étaient capturés ou perdaient la vie dans le lac « *quand on va nager on meurt dans l'eau brusquement or on sait nager* » (représentant CO.JPA). Cette situation emmènera les autochtones à soupçonner les Bozo d'être les auteurs de ces disparitions soudaines et mystérieuses (Fraternité-Matin/mercredi 29 juillet 1998).

Cette situation délétère et de soupçons va créer une cohabitation difficile et des palabres interminables ce qui va pousser les autorités administratives à la fermeture temporaire de la pêche sur le lac. La lutte pour le contrôle du territoire trouve ses fondements dans le fait que les Bozo étaient les premiers à pratiquer la pêche de manière professionnelle sur le lac par le passé, cette activité intéressait que très peu d'ivoiriens. Ce faisant pour mener à bien certaines activités de pêche dont eux seuls avaient le secret, ils vont allouer des sommes d'argent en vue de nettoyer des espaces pour y mener leur activité. Quand la majorité des jeunes autochtones s'est lancée dans cette activité et qu'ils voulaient se rendre sur ces espaces, ils se sont vus interdit l'accès par ceux-ci. Chose que les autochtones n'ont rien voulu comprendre. Aussi cette incompréhension reste marquée par le fait que les nationaux riverains du lac trouvent que ces espaces sont à eux parce que se trouvant dans leur région.

### Conséquences de ces conflits

#### La fermeture de la zone sur le plan d'eau et son non-respect par les allogènes

Dans un souci d'harmoniser et de réorganiser les activités du lac, le Préfet de l'époque a pris à travers des arrêtés<sup>[5]</sup> ; des

décisions en vue de la fermeture de toute activité de pêche sur le lac Ayamé. Ces arrêtés trouvaient leur justification dans la chute de la production halieutique, par la surexploitation du lac par pêcheurs maliens, depuis plus de 30 ans et du climat conflictuel qui existait sur le plan d'eau. Elles avaient fermé aussi dans le but de régénérer la faune aquatique et prendre en compte la jeunesse autochtone et la coopérative CO.JPA

#### La fermeture du lac par les autorités préfectorales

Le non-respect de la fermeture du lac par les Bozo, qui ont continué à pêcher en faisant fi de l'arrêté préfectoral. La défiance à l'égard des autorités va faire croire aux autochtones de la partialité des autorités et les pousser à chasser ces derniers des plans d'eau. Cet événement a occasionné des morts de part et d'autres des protagonistes. Après cet événement avec son corollaire de victimes et perte en vie humaine, les autochtones ont demandé le départ effective des maliens.

#### La crise socio politique de 2011 et le retour des pêcheurs bozo

A la faveur de la crise sociopolitique de 2011, après leur départ sur le plan d'eau d'Ayamé (Ayamé 1998), beaucoup de pêcheurs Bozo restés dans la zone occupée par les forces nouvelles<sup>[6]</sup> sont revenus se réinstaller sur le lac avec la complicité des forces de l'ordre. Beaucoup d'allogènes ayant servi de supplétifs dans l'ex rébellion ont profité de cette pour victoire reprendre leur activité sans rencontrer aucune difficultés. « *Ils sont soutenus par les frci<sup>[7]</sup>, quand le nouveau est pouvoir est venu, ils disent que c'est eux qui l'ont mis donc nous on ne peut rien faire pour le moment* » (membre de la CO.JPA)

« *Depuis ils sont revenus, ya toujours palabres, quand on les avait chassés c'était calme ici* »

Les conflits persistent malgré l'accalmie qui régnait après le départ en 1998 des allogènes. L'étude de l'analyse de la récurrence des conflits dans ces pêcheries permet de faire les observations suivantes et nous amène par ailleurs à comprendre les facteurs sociaux qui jouent sur la dynamique de l'exploitation de la pêcherie dans ce complexe lacustre qui engendre bon nombre de conflits. Au regard des conflits qui s'observent dans cette pêcherie, nous pouvons faire des observations qui mobilisent chez ces acteurs sociaux (allogènes et autochtones) des stratégies et jeux mis en place pour le contrôle des ressources.

### Discussion

L'absence de terre cultivable suite à la pression foncière et à une démographie galopante entraînent inéluctablement des litiges fonciers. Avec une forte population d'autochtones et d'allogènes en quête de terrains cultivables devant ces demandes très fortes, il y a une raréfaction des terres pour les cultures. La pénurie de terrains cultivables entraînent des conflits entre autochtones d'une part et entre autochtones et allogènes d'autre part. La seule activité qui s'offrait à ces

<sup>5</sup> Ministère de l'intérieur, arrêté interministériel, numéro 001 du 8 octobre 1980 portant institution d'un permis pour la pêche professionnelle dans les eaux intérieures ; Ministère du Développement (Direction des pêches) arrêté numéro 58 du 3 septembre 1984

<sup>6</sup> Appellation de l'ex rébellion de 2002

<sup>7</sup> Forces Républicaine de Côte d'Ivoire (armée régulière)

jeunes riverains de ce lac était donc la pêche monopolisée depuis plus plusieurs années par les allogènes Bozo. Cette assertion est soutenue par un article "*la pêche sur la Comoé*" (Surroca, 1972), l'auteur nous fait savoir que la pêche est en grande partie détenue par les étrangers et qui sont les plus nombreux comme le soutiennent Bouberi et al(1983 :17), « *les groupes nationaux se voient ainsi doublement disqualifié : outre qu'ils apparaissent comme nettement minoritaires dans le recensement effectué à cette, la pêche ne serait pour eux qu'une « activité d'appoint », où de ce fait, la vente du poisson n'interviendrait qu'accessoirement « une fois l'autoconsommation satisfaite.* » La pêche était donc une activité secondaire pour les autochtones Agni, ceux-ci soumis aux différentes obligations villageoises en font une activité secondaire (Vanga, 2001 ; N'guessan, 2005). Malheureusement ces jeunes ivoiriens rencontrent des problèmes dans leur volonté d'intégrer véritablement ce secteur pour mener à bien l'activité de pêche. Cette situation va entraîner des conflits entre les autochtones Agni et les allogènes Bozo. Egalement face à l'intransigeance des allogènes de ne pas voir pêcher les jeunes autochtones, ceux-ci vont marquer leur exaspération. C'est de la que va naître les conflits halieutiques récurrents avec la volonté permanente des autochtones à vouloir intégrer et maîtriser ce secteur. Mais pour d'autres la surexploitation (Koffi et al, 1994 ; Vanga, 2001) des plans d'eaux et l'effondrement de stocks (Méazieu, 1993) peuvent être considérés également comme des éléments de récurrence des conflits. Quant à Agbroffi, il révèle que les causes à l'origine des conflits halieutiques sont de plusieurs ordres, les techniques prohibées et la forte densité des pêcheurs par rapport à la surface d'eau disponible est facteur de conflits. Les phénomènes qui déclenchent les conflits halieutiques sont nombreux et ont un impact négatif au niveau de la cohabitation entre les différentes communautés.

### Conclusion

Il ressort que la récurrence et la prépondérance des conflits halieutiques sur le lac Ayamé survient pour plusieurs raisons. Ces différentes raisons se saisissent mieux à travers les explications, les justifications et les logiques des différents acteurs présents dans les espaces lacustres d'Ayamé. Ainsi tous ces éléments permettent de relever les raisons qui justifient cette récurrence. Par ailleurs le souci de contrôler et de maintenir la pratique exclusive de cette activité de production et d'en tirer les retombées pécuniaires est un des facteurs inhérents à alimenter le conflit. Cette situation conflictuelle est source d'instabilité dans cette pêcherie et met en mal les rapports sociaux entre les acteurs intervenants dans l'activité de pêche. Cette lutte pour le contrôle de la ressource sur le plan d'eau d'Ayamé montre des acteurs nouveaux (les autochtones riverains Agni) et les pêcheurs étrangers (Bozo) présents depuis plusieurs décennies sur ces espaces pratiquant seuls le métier de pêche. Ainsi avec l'immixtion des jeunes autochtones c'est-à-dire ces nouveaux acteurs, l'activité de la pêche a affecté la cohabitation communautaire. Cet article nous a donc permis d'identifier les facteurs de la récurrence et la prépondérance des conflits halieutiques sur le lac Ayamé. Ces conflits mettent en scène les allogènes bozo et les autochtones Agni. Cette récurrence s'observe également dans l'appropriation de certains espaces « réservés » par les

différents acteurs en conflit. L'intéressement des autochtones à la pêche professionnelle s'est fait tardivement ce qui fait croire aux allogènes Bozo que cette activité leur était réservée, d'où l'interdiction formelle de voir pêcher les autochtones.

La résurgence des conflits est aussi liée à la raison économique et à la raison socioprofessionnelle des acteurs en conflits. Également t au manque de terres cultivables due en majeure partie à la pression foncière, au refus des allogènes de voir les autochtones s'approprier cette activité.

La récurrence des conflits halieutiques se présente alors comme un frein au développement de la pêche et contribue à la baisse du rayonnement économique des régions où on la pratique.

### Référence

1. ANOH KP. Contribution à l'étude du réseau de distribution des ressources halieutiques marines en Côte d'Ivoire, thèse de doctorat 3eme cycle, Université de Cocody, Abidjan, 1994, 266.
2. BERRON H. Pêches artisanales et industrielles en Côte d'Ivoire, Abidjan, 1973, 33.
3. BERRON H. Ivoiriens et étrangers dans l'approvisionnement d'Abidjan en poisson, Abidjan, Talence : Centre d'Etudes de géographie tropicale, 1977, 137.
4. BOURBERI D, HIE Daré JP, KONAN J. La pêche artisanale maritime en Côte d'Ivoire : le potentiel de pêche, Abidjan, archives CRO, 1983 ; 9 :6.
5. CROZIER M, FRIEDBERG E. L'acteur et le système, Paris, Editions du Seuil, 1977, 413.
6. DELAUNEY K. Les pêcheurs ghanéens Fante et Ewé sur le littoral ivoirien : problématique de recherche, Abidjan, 1990.
7. DELAUNEY K. Etre ivoirien ou artisan-pêcheur maritime : De quelques vicissitudes d'une spécialisation ghanéenne en Côte d'ivoire, Abidjan, 1994, 39-50.
8. DIABATE H. Le sanwi ; sources orales et histoire, Essai de méthodologie, NEA, Abidjan, Collection tradition orale, 1986.
9. FAY C. Systèmes halieutiques et espaces de pouvoirs : transformation des droits et pratiques de peche dans le delta central du Niger Mali Limoges, Cahier des sciences humaines. 1989; 25(1-2):159-176.
10. FRATERNITE-MATIN/mercredi 29 juillet, 1998.
11. FRATERNITE-MATIN/ mardi 20 février, 2000.
12. GERLOTTO F/VERDEAUX F. La pêcherie artisanale en Afrique de l'ouest, Abidjan, Ronéo, 1979.
13. GOLÉ BI G., KOUASSI JD et SÉRIKPA D. Contribution socio-économique de la pêche artisanale en Côte d'Ivoire. FAO, Rapp. D'étude, DFID/PMEDP, 2004, 105.
14. KS DA COSTA ET YM DIETOA. Typologie de la pêche sur le lac Faé Côte d'ivoire et implications pour une gestion rationnelle des ressources halieutiques, 2007.
15. KADET GB. Dynamique spatiale et gestion municipale de Guiglo, dans l'ouest ivoirien, thèse de doctorat de Géographie, Université Paris X Nanterre, 1999, 369.
16. MAZIEU L. travaux préparatoires au plan 1971-1975, Abidjan, 2eme esquisse la pêche, 1970.
17. N'GUESSAN R. La pêche continentale en Côte d'ivoire : cas des pêcheurs de la ville d'Ayamé, mémoire de

- maitrise, Abidjan, Université de Bouaké, 2005, 127.
18. N'GUESSAN R. Analyse de la récurrence des conflits halieutiques dans les pêcheries continentales de Côte d'Ivoire : cas des barrages hydroélectriques d'Ayamé et de Kossou, mémoire de DEA, Université Alassane Ouattara, 2009, 139.
  19. SURROCA C. La pêche sur la Comoé Côte d'Ivoire: l'empire des immigrants Ghaneens, Paris, Chier d'outre-mer FRA. 1971; 24(93):73-93.
  20. VANGA AF. Conséquences socio-économiques de la gestion des ressources humaines naturelles : cas des pêcheries dans le lac d'Ayamé et de Buyo (CI), Abidjan, thèse de doctorat de l'Université Abobo-Adjamé, 2001.
  21. VANGA AF. Conséquences socio-économiques de l'expulsion des pêcheurs étrangers en Côte d'Ivoire : lacs d'Ayamé et de Buyo. Rev. Europ. Des Migrations Intern. 2004; 20(1):197-205.
  22. VERDEAUX F. Généalogie d'un phénomène de surexploitation : lagune Aby Côte d'Ivoire 1935-1982, Paris, Cahier des sciences humaines, 1989; 25:1-2.